

Autorisé pour une communication externe

Valable à partir du 10/01/2019

Politique de Ewellix sur les minéraux de conflit

Le Code de conduite et le Code de conduite pour les fournisseurs de Ewellix décrivent les exigences de Ewellix concernant le comportement éthique des fournisseurs et sous-traitants ainsi que la chaîne d'approvisionnement étendue. Ces exigences incluent le respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs.

Ewellix soutient les efforts visant à mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme impliquées dans l'extraction de Minéraux de conflit tels que l'or, l'étain, le tantale et le tungstène (3TG), y compris des dérivés tels que la cassitérite, le coltant et la wolframite, de la « Région de conflit » de l'Afrique comprenant la partie orientale de la République démocratique du Congo (RDC) et les pays voisins.

Le Congrès des États-Unis a promulgué la loi Dodd Frank, qui comprend l'article 1502 de la « loi », obligeant les fabricants américains à déposer des rapports auprès de la US Security and Exchange Commission (SEC), indiquant si les produits qu'ils fabriquent ou sous contrat contiennent « des minéraux de conflit », « nécessaires à la fonctionnalité ou à la production » de ces produits. L'objectif de cette législation est d'endiguer le flux de revenus vers les combattants de cette région ravagée par la guerre.

Ewellix s'engage à respecter la législation et ses exigences.

La Politique d'Ewellix sur les minéraux de conflit :

- 1. Ewellix n'achètera pas sciemment des minéraux de conflit de la région de la RDC à moins qu'ils ne soient certifiés « sans conflit ».
- 2. Ewellix entreprendra une diligence raisonnable pour assurer la conformité à ces exigences et exigera que nos fournisseurs et sous-traitants entreprennent une diligence raisonnable au sein de leurs chaînes d'approvisionnement pour garantir leur conformité. Ces efforts de diligence raisonnable incluent, sans s'y limiter, exiger des fournisseurs compétents qu'ils fournissent des preuves écrites attestant que les matières premières utilisées dans la fabrication des composants et des produits fournis à Ewellix proviennent de l'extérieur de la région de la RDC ou sont certifiées comme étant « sans conflit » par un tiers indépendant.

Cette politique n'est pas contractuelle et ne vise pas à créer des droits ou des obligations juridiques indépendants de ceux qui découlent des contrats conclus par les sociétés Ewellix ou des lois des juridictions dans lesquelles les sociétés Ewellix exercent leurs activités. Le groupe Ewellix se réserve le droit de réviser cette politique à tout moment.